



Urgent svp besoin d'aide !!!!

Par **mireille60**, le **01/05/2013** à **19:04**

bonsoir, rnrnje recherche des renseignements pour une amie qui a été victime de dénonciation calomnieuse en effet elle a été accusé de violences sur une personne la gendarmerie a débarqué chez mon amie, ils ont constater sur place que ce n'étais pas possible car étant enceinte de 9 mois.rnrnle procureur a levé la mise en garde à vue puisque après une visite à l'hôpital la sage femme a constaté son état de santé! (col ouvert) rnrnaprès ça plus de nouvelle de la justice alors que mon amie a été traumatisée par cette intervention de la gendarmerie et plus encore des accusations porter à son encontre. En dépression je lui est conseillé de porter plainte pour dénonciation calomnieuse pour tous ce qu'elle a subi je trouve que ça ne devrais pas rester impuni. le plus dure dans tout ça c'est qu'elle a essayer de crier à l'aide mais personne ne répond d'abord quand elle a voulu porter plainte auprès de la gendarmerie ils ont pas voulu prendre sa plainte en considération. j'ai appelé une association pour l'aider dans l'oise mais on ma répondu qu'on pouvait rien sauf les conseille d'une juristes qui 'a rappelé ce que je savais déjà à savoir que mon amie pouvait porter plainte et que cela pouvait prendre du temps.rnrnAujourd'hui j'appelle à l'aide pour connaître une association qui pourrait l'aider et la soutenir.rnrnAidez la svp car elle en a besoin et sachez que cette situation pourrait arriver à n'importe lequel d'entre nous.Merci

Par **mireille60**, le **02/05/2013** à **20:24**

s'il vous plaît aidez nous!

Par **mireille60**, le **04/05/2013** à **22:41**

donnez moi au moins le nom d'une association svp!

Par **bea13**, le **05/05/2013 à 17:53**

Bonjour ,rnje ne suis pas une "experte" mais je peux vous donner le nom d une association de defense contre le harcèlement moral que subit votre amie
:rn<http://adchm.asso.free.fr>rnCordialement,rnBea13

Par **Consuelo**, le **05/05/2013 à 18:33**

Bonjour,rnPour déposer plainte, rien de plus simple, vous écrivez un courrier en recommandé avec accusé de réception au Procureur de la République. Dans celui-ci vous détaillez les faits. C'est à dire que vous devez argumenter pour prouver que ce que votre amie a subi relève bien du délit de dénonciation calomnieuse en joignant au besoin toutes les pièces matérielles justificatives que vous pourriez avoir (photocopies).rnCordialement

Par **bea13**, le **05/05/2013 à 18:52**

Bonjour,rnIl y a aussi un site sur lequel votre amie peut trouver de l aide contre les denonciations calomnieuses :rn<http://www.jureka.fr>rnCdtrnBea13

Par **mireille60**, le **05/05/2013 à 21:34**

Merci à bea13 ainsi qu'a consuelo pour vos messages, c'est très important merci!!!